Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le 05/10/2026
ID : 044-200067635-20260928-09_2026_11-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 28 septembre 2026

09.2026-11	**EQUIPEMENTS AQUATIQUES** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Remplacement du joint périphérique du fond mobile du bassin sportif de la piscine Aqua'val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant que la société VARIOPOOL sise 31 rue de la Vedette – 67700 SAVERNE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société VARIOPOOL sise 31 rue de la Vedette – 67700 SAVERNE pour assurer le remplacement du joint périphérique du fond mobile du bassin sportif de la piscine Aqua'val Maine à Aigrefeuille-sur-Maine pour un montant de 8 361,26€ HT soit 10 033,51 € TTC.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 05/10/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président